

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 13 juin 2022

Date de l'annonce publique : 03/06/2022

Date de la convocation des conseillers : 03/06/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-06-13 - 6.11	
Point de l'ordre du jour	6.11	
Objet	Décompte définitif - Acquisition de 3 appartements pour la création de logements sociaux à Roeser.	

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 16 mai 2022 et arrêté par le collège le 19 mai 2022, concernant l'acquisition de trois appartements dans un complexe résidentiel (Solarix) pour la création de logements sociaux à Roeser ;

Vu la délibération du 15 juin 2020, approuvée le 5 août 2020, portant approbation de l'acte n° 1277/20 du 28 mai 2020, établi par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, relatif à l'acquisition de trois appartements avec emplacements et caves en état futur d'achèvement complet dans un but d'utilité publique, à savoir pour créer des logements à coût modéré ;

Considérant que le décompte s'élève à : 1.497.991,81 € ;

Considérant que le crédit total s'établissait à : 1.750.000,00 € ;

Considérant que la participation étatique s'élève à : 1.497.991,81 € ;

Vu l'article 4/612/221311/20003 (Acquisition de 3 appartements pour la création de logements sociaux à Roeser) du budget communal des exercices 2020 et 2021 ;

Vu l'article 1/612/161000/20003 (Subvention de l'Etat pour l'acquisition de 3 appartements pour la création de logements sociaux à Roeser) du budget communal de l'exercice 2021 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Acquisition de 3 appartements pour la création de logements sociaux	1.497.991,81

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 13 juin 2022

Référence

CC.2022-06-13 - 6.11

Point

6.11

Objet

Décompte définitif - Acquisition de 3 appartements pour la création de logements sociaux à Roeser.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 27 juin 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,